



# District de l'Yonne de Football

12 boulevard Galliéni – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex  
tél. : 03.86.52.18.35 – Télécopie : 03.86.51.28.81  
e-mail : secretariat@district-yonne.fff.fr

## COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

PV 166 Com St et Reg. 7

Réunion du 4 février 2011

Présents : MM LEMAITRE – POTRON - ZAROS – TRINQUETTE – DROUVILLE –  
RATHOUIN -

Excusés : MM LEVESQUE – TORT

### 1. Adoption des PV précédents

Adoption du PV 29 Com St Regl 3 du 10 septembre 2010 – PV 43 Com St Regl 4 du 30  
septembre 2010 – PV 55 Com St Regl du 22 octobre 2010 –  
Aucune remarque n'étant apportée, ces PV sont adoptés à l'unanimité.

### 2. Obligations d'équipes de jeunes

PV 145 St et Regl 6 du 21 janvier 2011 : rectificatif

Obligations d'équipes de jeunes, depuis la situation établit au 20 octobre, les clubs suivants se  
sont mis en règle

2<sup>ème</sup> division

AVALLON FC

FONTAINE LA GAILLARDE

La situation des clubs sera actualisée au 1<sup>er</sup> juin en fonction des équipes qui auront terminé les  
championnats.

### 3. Statut de l'arbitrage

#### Rappel de la situation des clubs non en règle au 1<sup>er</sup> septembre 2010

##### Promotion de District

- |           |                   |
|-----------|-------------------|
| • Brienon | manque 1 arbitre  |
| • Champs  | manque 2 arbitres |
| • Venoy   | manque 2 arbitres |

##### 1<sup>ère</sup> division

- |                    |                  |
|--------------------|------------------|
| • Diges Pourrain   | manque 1 arbitre |
| • ECN              | manque 1 arbitre |
| • Fleury la Vallée | manque 1 arbitre |
| • Gurgy            | manque 1 arbitre |
| • Monéteau         | manque 1 arbitre |
| • Serein AS        | manque 1 arbitre |
| • Veron Vill/Yonne | manque 1 arbitre |

2<sup>ème</sup> division

- Andryes manque 1 arbitre
- Auxerre AFMC manque 1 arbitre
- Avallon FC manque 1 arbitre
- Chemilly manque 1 arbitre
- Coulanges la Vineuse manque 1 arbitre
- EMCC manque 1 arbitre
- Fontaine la Gaillarde manque 1 arbitre
- Laroche manque 1 arbitre
- Seignelay manque 1 arbitre
- Sens Jeunesse manque 1 arbitre
- St Fargeau manque 1 arbitre

**Situation des clubs au 31 janvier 2011**

Depuis la situation au 1<sup>er</sup> septembre 2010, les clubs suivants ont régularisé leur situation :

**Promotion de District**

- Briennon

**1<sup>ère</sup> division**

- Gurgy
- Serein AS

**2<sup>ème</sup> division**

- EMCC

**1<sup>ère</sup> année d'infraction – sanction financière + sanction sportive** de 2 joueurs « mutation » en moins dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour la saison 2011-2012

Auxerre ACFMC	manque 1 arbitre	amende 30 €
Avallon FC	manque 1 arbitre	amende 30 €
Chemilly	manque 1 arbitre	amende 30 €
Diges Pourrain	manque 1 arbitre	amende 30 €
Fleury la Vallée	manque 1 arbitre	amende 30 €
Laroche	manque 1 arbitre	amende 30 €
Monéteau	manque 1 arbitre	amende 30 €
St Fargeau	manque 1 arbitre	amende 30 €
Veron Villeneuve/Yonne	manque 1 arbitre	amende 30 €
Villeneuve l'Archevêque	manque 1 arbitre	amende 30 €

**2<sup>ème</sup> année d'infraction – sanction financière (amende doublée) + sanction sportive** de 4 joueurs « mutation » en moins dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour la saison 2011-2012

ECN	manque 1 arbitre	amende 60 €
Fontaine la Gaillarde	manque 1 arbitre	amende 60 €
Seignelay	manque 1 arbitre	amende 60 €

**Note** : le club de Venoy en NA partielle saison 2010-2011 reste en deuxième année d'infraction

**3<sup>ème</sup> année d'infraction – sanction financière (amende triplée) + sanction sportive** de diminution du nombre total d'unités équivalent au nombre de mutations de base auquel le club avait droit, soit 6 joueurs « mutation » en moins dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour la saison 2011-2012 . Ces clubs ne pourront par ailleurs pas accéder à la division supérieure à la fin de la présente saison 2010-2011 s'ils y ont gagné leur place (cette sanction de non accession ne s'applique qu'à une équipe du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernés, celle évoluant dans la plus élevée est sanctionnée)

Champs/Yonne	manque 2 arbitres	amende 720 €
Sens Jeunesse	manque 1 arbitre	amende 90 €

**4<sup>ème</sup> année d'infraction et au-delà – sanction financière (amende quadruplée) + sanctions sportive** de diminution du nombre total d'unités équivalent au nombre de mutations de base auquel le club avait droit, soit 6 joueurs « mutation » en moins dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour la saison 2011-2012. Ces clubs ne pourront par ailleurs pas accéder à la division supérieure à la fin de la présente saison 2010-2011 s'ils y ont gagné leur place (cette sanction de non accession ne s'applique qu'à une équipe du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernés, celle évoluant dans la plus élevée est sanctionnée)

Andryes	manque 1 arbitre	amende 120 €
Coulanges la Vineuse	manque 1 arbitre	amende 120 €

#### 4. Calendrier pour l'AG

- Etude des demandes de modifications aux règlements présentées par les commissions :
  - règlement des obligations d'équipes de jeunes
  - règlement des doubles licences
  - règlement des forfaits
- Dépôt des vœux des clubs : Envoi en recommandé – 27 avril 2011
- Dépôt des demandes de médailles présentées par les clubs : 27 avril 2011
- Dépôts des candidatures au comité : Envoi en recommandé – date limite de réception au district 27 avril 2011
  - 2 postes à pourvoir à titre indépendant
- 1<sup>ère</sup> convocation aux clubs : 22 avril 2011 (journal électronique + site district)
- 2<sup>ème</sup> convocation aux clubs : 13 mai 2010 (journal électronique + site district)
- Envoi aux clubs des modifications aux statuts et règlements : 13 mai 2010
- Assemblée générale à Tonnerre le 27 Tonnerre

#### 5. Prochaines réunions

Vendredi 8 avril 2011 – 17 h 00 examen des propositions de modifications aux règlements.  
 Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2011 – 17 h 00 statut de l'arbitrage et obligations d'équipes de jeunes

---

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de formes et délais définies par l'article 190 des RG*

La commission.